

66S27, Cambal: 1876.

(EXÉCUTION DES LOIS DES 24 FÉVRIER ET 2 AOÛT 1875.)

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni, le 30 janvier 1876,  
à Aurillac, pour élire deux sénateurs.

(1) Nom et prénoms du président  
du collège. — Président ou vice-pré-  
sident ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent soixante-seize, le trente du mois de janvier, nous<sup>(1)</sup> Jean Louis  
Marie Gurtan - Edouard Bonnefont, Présidents  
du tribunal de première instance de Aurillac, nous sommes  
rendu dans la salle de la Préfecture, à Aurillac,  
local désigné pour la réunion du collège électoral chargé d'élire les sénateurs attribués  
au département du Cantal par l'article 2 de la loi constitutionnelle  
du 24 février 1875.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été  
immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les  
deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Destanne de Bernis ( Pierre )	, né le 30 juillet 1791
M. de Mourat Sestrières ( Eugène )	, né le 28 avril 1801
M. Chevalier du Fau ( Charles )	, né le 22 avril 1847
M. Berthouy ( Raphaël )	, né le 17 mai 1853

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M.

Delzons (Pierre-Charles), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

- 1° Le texte de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation  
du Sénat;
- 2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs;
- 3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode  
de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux,  
ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;
- 4° Le texte de la loi du 30 décembre 1875 fixant l'époque des élections sénatoriales;
- 5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;
- 6° La circulaire ministérielle du 19 janvier 1876;
- 7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé  
en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;
- 8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de  
l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en *deux* sections de vote, de la manière suivante (1) :

1 <sup>re</sup> Section, de la lettre	<b>A</b>	à la lettre	<b>H</b>	—	166	électeurs.
2 <sup>e</sup> Section, —	<b>I</b>	—	<b>Z</b>	—	162	—
3 <sup>e</sup> Section, —	~	—	~	—	~	—
4 <sup>e</sup> Section, —	~	—	~	—	~	—
5 <sup>e</sup> Section, —	~	—	~	—	~	—
6 <sup>e</sup> Section, —	~	—	~	—	~	—

*La liste générale des électeurs porte 329 numéros, mais le n° 68 a dû être rayé par suite de l'annulation de l'élection et a été remplacé par le n° 329. Le nombre des électeurs inscrits est donc en réalité de 328 dont 166 appartenant à la première section et 162 à la seconde.*

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 <sup>re</sup> SECTION. . . . .	{	Président. . . . .	M. (2)	<i>Maisonneuve, Louis</i>
		Scrutateurs. . . . .	M.	<i>Picou, Alphonse</i>
			M.	<i>Dufayer de Laloub, Pierre Guillaume</i>
			M.	<i>Miraud, Dominique</i>
			M.	<i>de Rochevoutaise, Adolphe</i>
2 <sup>e</sup> SECTION. . . . .	{	Président. . . . .	M.	<i>Brugerolles, Alfred</i>
		Scrutateurs. . . . .	M.	<i>Pouget, Claude</i>
			M.	<i>Bouinot, Durand - Pierre</i>
			M.	<i>Bastid, Edouard</i>
			M.	<i>Bonnet, Charles</i>
3 <sup>e</sup> SECTION. . . . .	{	Président. . . . .	M.	~
		Scrutateurs. . . . .	M.	
			M.	
			M.	
			M.	
4 <sup>e</sup> SECTION. . . . .	{	Président. . . . .	M.	~
		Scrutateurs. . . . .	M.	
			M.	
			M.	
			M.	
5 <sup>e</sup> SECTION. . . . .	{	Président. . . . .	M.	~
		Scrutateurs. . . . .	M.	
			M.	
			M.	
			M.	

6 <sup>e</sup> SECTION. . . . .	}	Président. . . . .	M.
			M.
		Scrutateurs. . . . .	M.
			M.
			M.



Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire pour le département est de \_\_\_\_\_, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leurs bulletins préparés en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre <sup>(1)</sup>.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de section.

Les bureaux de section n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau. — *M. Courmadre, Conseiller d'arrondissement, inscrit sur la liste sous le n° 312, qui devait voter à la seconde section a voté à la première. L'erreur ayant été*

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

immédiatement reconnu, le nom de M. Evornadre a été ajouté à la liste de la première section qui comprend ainsi 167 électeurs et a été rayé sur la liste de la seconde qui n'en comprend plus que 161.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de section, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> section.....	164	164	"	"
2 <sup>e</sup> idem.....	161	160	"	1
3 <sup>e</sup> idem.....				
4 <sup>e</sup> idem.....				
5 <sup>e</sup> idem.....				
6 <sup>e</sup> idem.....				
TOTAUX.....	325	324	"	1

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux sections qui les avaient reçus et qui en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M. de Paris	M. Bertrand	M. Cabaud	M. Durand	M. Richard	M. de Vaumour	M. Baret	M. Murin-Sébastien	M.	M.
1 <sup>re</sup> section.....	164	164	"	93	95	75	52	2	2	1	"		
2 <sup>e</sup> idem.....	160	159	1	94	91	76	49	2	3	1	2		
3 <sup>e</sup> idem.....													
4 <sup>e</sup> idem.....													
5 <sup>e</sup> idem.....													
6 <sup>e</sup> idem.....													
<b>TOTAUX.....</b>	<b>324</b>	<b>323</b>	<b>1</b>	<b>187</b>	<b>186</b>	<b>151</b>	<b>101</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		

Les listes de pointage arrêtées et signées par le Président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le président du collège a fait brûler les bulletins non contestés après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et a arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits.....	328
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....	325
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....	324

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants <sup>(1)</sup> .....	324
A DÉDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître <sup>(2)</sup> .....	"
<b>RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.</b>	<b>324</b>
<b>MAJORITÉ ABSOLUE<sup>(3)</sup>.....</b>	<b>163</b>

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu<sup>(1)</sup>

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Félix Esquivon de Parieu	Cent quatre vingt huit	188
M. Félix Bertrand	Cent quatre vingt six	186
M. Joseph Cabanes	Cent cinquante et un	151
M. Paulin Durieu	Cent deux	102
M.		
Bulletins nuls <sup>(2)</sup> .....		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés. Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, tout ce qui suit jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12) devra être supprimé.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

M<sup>(3)</sup> M. de Parieu et Bertrand ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue ont été proclamés sénateurs.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Les scrutateurs de la première section, en ouvrant un bulletin, ont constaté qu'il en renfermait un autre. Les deux bulletins étant identiques il a été tenu compte de l'un d'eux; le second a été annoncé au procès-verbal.

Le même fait s'est produit dans la seconde section et la même décision a été prise. Le second bulletin, dont il n'a pas été tenu compte, a été annoncé au procès-verbal.

En outre, dans la même section, un bulletin a été trouvé enveloppé dans un bulletin blanc. Le bulletin blanc, dont il n'a pas été tenu compte, a été annoncé au procès-verbal.

Un bulletin réservé par les scrutateurs de la seconde section en déchiré dans sa partie inférieure et l'on voit que cette déchirure a été faite pour supprimer un nom dont il ne reste que deux lettres. Au dessus de trousser, en caractères très distincts, les noms de M. M. Félix de Parieu et Durieu député. Ce bulletin a été attribué par le bureau du Collège à M. M. de Parieu et Durieu et annoncé au procès-verbal.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de \_\_\_\_\_ sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée qui s'est séparée à deux heures.

Le Président,

*L. Bonnefont*

Le Secrétaire,

*Ch. Delmas*

Les Membres du bureau,

*Stéphane Berny*

*Ch. Chastanet*

*de Miral-Lubères*

*J. R. Bernhart*

2<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à quatre heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> section.....				
2 <sup>e</sup> idem.....				
3 <sup>e</sup> idem.....				
4 <sup>e</sup> idem.....				
5 <sup>e</sup> idem.....				
6 <sup>e</sup> idem.....				
TOTAUX.....				

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 <sup>re</sup> section . . . . .																				
2 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
3 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
4 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
5 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
6 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
TOTAUX . . . . .																				

*Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements . . . . .

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes . . . . .

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants <sup>(1)</sup> . . . . .

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître <sup>(2)</sup> . . . . .

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés . . . . .

MAJORITÉ ABSOLUE <sup>(3)</sup> . . . . .

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre de votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.



Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à six heures et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

*Le Président,*

*Le Secrétaire,*

*Les Membres du bureau,*

3<sup>E</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à six heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés il en serait fait mention ci.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à huit heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINGS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> section.....				
2 <sup>e</sup> idem.....				
3 <sup>e</sup> idem.....				
4 <sup>e</sup> idem.....				
5 <sup>e</sup> idem.....				
6 <sup>e</sup> idem.....				
TOTAUX.....				

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 <sup>re</sup> section.....																				
2 <sup>e</sup> idem.....																				
3 <sup>e</sup> idem.....																				
4 <sup>e</sup> idem.....																				
5 <sup>e</sup> idem.....																				
6 <sup>e</sup> idem.....																				
TOTAUX.....																				

*Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits.....  
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements...  
 Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Ont obtenu :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (1).	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)  
 ayant obtenu la pluralité des voix                      été proclamé    sénateur .

*Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.*

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, la présent procès-verbal a été clos à 2 heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875.

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

Sous les n°s 3 et 4, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés avec le duplicata du procès-verbal au secrétariat de la préfecture.

Sous les n°s 5, 6 et 7 les feuilles de pointage.

Sous les n°s 9, 10 et 11 les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

- Bulletins blancs.....
  - Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante..
  - Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.
  - Bulletins sur papier non blanc.....
  - Bulletins portant des signes extérieurs.....
  - Bulletins divers.....
- } 4

Enfin, sous les n°s 12 à 14, les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président :

*E. Bonnefont*

Le Secrétaire :

*G. Dehaes*

Les Membres du bureau :

*J. Mouton-Lostères*  
*J. P. Berthelin*  
*Ch. Meunier*  
*Octave Desnoy*

N<sup>o</sup> 9

M. Felipe de Sarrice

Duriceo diputado

M. Duriceo diputado

Reims.  
A. J. D. Meyer  
1850

Wm. J. D. Meyer  
1850

E. M. D. Meyer  
1850

Wm. J. D. Meyer  
1850

*N<sup>o</sup> 10*

**Félix ESQUIROU DE PARIEU**

**Félix BERTRAND**

---

Aurillac. — Imp. Bonnet-Picut.

Amami, acc  
verbale  
E. Merat

6. 11.

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

ROY. IMPERIAL DE INGEN  
ROY. ESOMIROC DE INGEN

*N<sup>o</sup> 41*  
Election de deux Sénateurs

---

**JOSEPH CABANES**

Avocat, Maire par intérim d'Aurillac,  
Conseiller général

**PAULIN DURIEU**

Membre de l'Assemblée nationale

---

Aurillac. — Imprimerie A. Pinard, rue Neuve.

Account as printed  
Verbal

P. M. ...

Gen. ...

*[Signature]*

Ch. ...

*[Signature]*

N<sup>o</sup> 12

Armenian au Trans-Verbal  
E. Murat

Gen a  
J. Murat

Ed. Murat

DÉPARTEMENT  
du Cantal

(EXÉCUTION DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.)

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,  
DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
 <p>Arrondissement d'Aurillac. Canton d'Aurillac (Nord)</p>					
Aurillac	Gautier	accepté	Besson	accepté	
Giou-de-Mamou	Bonafé	ici	Martre	ici	
Saroquevieille	Moucet	ici	Portus	ici	
Lascelle	Fayet François	ici	Charoulet	ici	
Mandailles	Banguiral	ici	Fayet	ici	
Marmantac	Rogues	ici	Sauriquet	ici	
St-Cirques-de-Jordane	Fournier	ici	Fayet Guill.	ici	
St-Julien-de-Jordane	Vrin	ici	Bégon	ici	
St-Simon	Stallie Claude	ici	Verniol	ici	
Velzic	Capelle	ici	Lillard	ici	
Yolet	Bouygues	ici	Meyniel	ici	
Canton d'Aurillac (sud)					
Arpazon	Graderhus	accepté	Bourniol	accepté	
Crandelles	Vermenouze	ici	Vigier	ici	
Tussac	Rochet	ici	Loudou Louis	ici	
Sabrouste	Kengade	ici	Vigier	ici	
Naucelles	Mayonere	ici	Gaillard	ici	
Prunet	Vasepuech	ici	Condamine	ici	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Leucamp Roussy Sansac-veinazès Sénézergues Veissières les Bouliès Vieilleville	Martin Laborie Belmas Bardy Devize Fournier	accepté id id id id id	Quech Jean Chérizol Seryès Manhes Guy Laroussinie Combette	accepté id id id id id	
Canton de St. Cernin					
St. Cernin Freix-Anglards Girgols St. Cirgues de Malbert St. Illide Vournemire	Guibert Meyniel Mayenobe Auguste Cheymol Sébastien Lacombe de Lotoing	accepté id id id id id	Lapeyre Siquierou Belzangles Cheymol Jean Barnis Belzangle Emile	accepté id id id id id	
Canton de St. Mamet					
St. Mamet Cayrols La ségalassière Marcolès Omps Parlan Pers. Roannes St. Mary Roumégoux	Cabannes Jean Belzangles Serres de Verdolon Bonal Basses Lonthe Revel Latour	accepté id id id id id id id id	Griffueille Jean Lammot Marrousin Alidières Lacan de Saignes Alamagrand Bouquier Loudières	accepté id id id id id id id id	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St saury Vitrac	Bex Balmisse français	accepté id	Lamouroux Grammont	accepté id	
Canton de Vic-sur-Cère					
Vic	Lapoury	accepté	Bertrand	accepté	
Badailhac	Fabre Antoine	id	Teyronnet	id	
Carlat	Bussol		Lussac Jean		
Cros-de-Ronquerol	Lamouroux		Demartre		
Jou-sous-Monjou	Griffuel		Redoulet Jean		
Pailherols	Berghaud		Tulhes		
Polminhac	de Navière		Cragnier		
Pauilhac	Keyt		Toulhes		
St-Clement	Labro		Michel		
St-Étienne-de-Carlat	Lamouroux		Bortiau		
St-Jacques-des-Blats	Nautronier		Chiniard		
Chézac	de Fontèle jura		Chiniard		
Arrondissement de Mauriac					
Canton de Mauriac					
Mauriac	Forestier	accepté	Armand	accepté	
Arches	Loursiac	id	Delbec	id	
Auzers	d'Auzers		Lamouroux		
Chalvignac	Teyrac main		Teyrac conf.		
Brugéac	Bouhet		Barbet		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Taleyrac Miallet Moussages Salins Journiac Vigean	Griffouillère Terrier Chambon Terrier Chaumeil Belguedec	accepté id id id id id	Lacombe Antoine Maynardoux Ters Mussol Aumas Courbebaise	accepté id id id id id	
Champs Beautieu Sanobre Marchal Crémouille	Canton de Bailly Chavaroche Loudes Jean Chabaud Pierre Chabaud Maurice	accepté id id id id	Champs Lucheyre Lounadeu Targat Jean Chabaud Lige Genix Jean Baptiste	accepté id id id id	
Pleaux Blly Barriac Brageac Chausseac Drignac Escorailles Soupiac St. Christophe St. Julalie	Canton de Naudet Rivière Michel Dapuyron Fortet Gineste Sewestre Chevalier Rufan Bouysrou Mauriac Vidal	accepté id id id id id id id id	Pleaux Manilive Mollat Joseph Terra Gily Chambrel Antoine Tayet Robert Courbebaise Touyol Lille	accepté id id id id id id id id	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St Martin Cantalès Courniac	Cineste Rivière Augustin	accepté id	Capitaine Rivière Jean	accepté id	
Canton de Riom					
Riom Archon Colandre Menet St Etienne St Hippolyte Crisac Valette	Berghaud Tuillard Jean Chavialle Souguire Chevalier Augustin Bouvelot Maoux Souillade	accepté id id id id id id id	Kun Beydier Ventrambre Béal Roulet Piffingue Monteil Sevre Antoine	accepté id id id id id id id	
Canton de Daignes					
Daignes Antignac Bassignac Champagna Chastel-Marlhas La Mensélie Madic St Pierre Sauvat Vebret Veyrières Ydes	Alzac Cournade Mufayet de Labou Galvainy Souillade Rouchy Broquin Rizal Violle Moins Barrier Kerandry Peyrol	accepté id id id id id id id id id id id	Goddet Noil Pégueron Magne Abessard Dumas Altier Gouzon Moudier Rizal Quignebourg Bresson	accepté id id id id id id id id id id id	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<b>Canton de Salers</b>					
Salers	Barbet	accepté	Castanier	accepté	
Anglard	Choury	id	Girard	id	
Le Falgoux	Kongier	id	Charut	id	
Le Fau	Crocheyre	id	Sayot	id	
Fontanges	de Lamargé	id	de Mallet	id	
S <sup>t</sup> Bonnet	Guillaume	id	Guy Antoine	id	
S <sup>t</sup> Chamant	Marty Lion	id	Laparra	id	
S <sup>t</sup> Martin val <sup>2</sup>	Moryoly (de)	id	Gaillard	id	
S <sup>t</sup> Paul	Charles de Lafarge	id	Kongier Guy	id	
S <sup>t</sup> Trojet	Mailhes	id	Belvert	id	
S <sup>t</sup> Premy	Sabre	id	Belvert, de Louvain	id	
S <sup>t</sup> Vincent	Lafarge	id	Ribes	id	
Le Vaulmier	Albessard	id	Lafarge	id	
<b>Arrondissement de Murat</b>					
<b>Canton de Murat</b>					
Murat	Puibois	accepté	Kaynal Chagnon	accepté	
Bredon	Rigal	id	Benoit Jean	id	
Celles	Sarraille	id	Niocel	id	
Chalinargues	Chastel	id	Bonaue	id	
Chastel-sur-Murat	Estieu	id	Meyriel	id	
Chavagnac	Trehaud	id	Salimagne	id	
Cheyliade	de Kochemontier	id	Chadesaux	id	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Diennes	Bellac	accepté	Touve	accepté	
Sachapell. Valagnon	Bouffet	id	Geschard	id	
Savissenet	Combe	id	Mauvy	id	
Savissière	Meyniel Jacques	id	Coudere	id	
Savigerie	Phibret	id	Nyargues	id	
St. Claux	Audebal	id	Loubert	id	
Neussargues	Benoit	id	Bressange	id	
Virargues	Cymé	id	Regimbal	id	
Canton d'Allanche					
Allanche	Bonnet Hippolyte	accepté	Manot	accepté	
Chanet	Cornet	id		id	
Charmensac	Mauvinot	id	Pontanier	id	
Toursac	Bos	id	Calandier	id	
Sandeyrat	Felut Jacques	id	Laporte Louis <del>Castelveyrat</del>	id	
Peyrusse	Belmont	id	Devèze	id	
Tradier	Brugerolle Henri	id	Brugerolle François	id	
St. Anastasie	Savazin	id	Dudoul	id	
St. Saturnin	Mauvy	id	Colandre	id	
Séguir	Sauvage	id	Dumas	id	
Vernols	Gaimé Jean	id	Vigroux	id	
Vèze	Sabatier	id	Pichot	id	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Canton de Marcenat</i>					
<i>Marcenat</i>	<i>Raslout</i>	<i>accepté</i>	<i>Bafoil</i>	<i>accepté</i>	
<i>Chanterelle</i>	<i>Palmas Jean</i>	<i>id</i>	<i>Koux</i>	<i>id</i>	
<i>Condat</i>	<i>Chaumette</i>	<i>id</i>	<i>Robert</i>	<i>id</i>	
<i>Lugarde</i>	<i>Loubert</i>	<i>id</i>	<i>Rhodes</i>	<i>id</i>	
<i>Marchastel</i>	<i>Lemmet</i>	<i>id</i>	<i>Carinot Marie</i>	<i>id</i>	
<i>Montboudif</i>	<i>Kapenard</i>	<i>id</i>	<i>Aubuel</i>	<i>id</i>	
<i>Montgreleix</i>	<i>Guerin Jean</i>	<i>id</i>	<i>Boyer</i>	<i>id</i>	
<i>St Amandin</i>	<i>Tayon</i>	<i>id</i>	<i>Chaumeil</i>	<i>id</i>	
<i>St Bonnet</i>	<i>Tissavy</i>	<i>id</i>	<i>Laurichesse</i>	<i>id</i>	
<i>Arrondissement de St Flour</i>					
<i>Canton de St Flour (Nord)</i>					
<i>St Flour</i>	<i>Baduel</i>	<i>accepté</i>	<i>Chausson</i>	<i>accepté</i>	
<i>Andelat</i>	<i>Comte</i>	<i>id</i>	<i>Mizoule</i>	<i>id</i>	
<i>Anglards</i>	<i>de Vaisvière</i>	<i>id</i>	<i>Meinore</i>	<i>id</i>	
<i>Collines</i>	<i>Barthomeuf</i>	<i>id</i>	<i>Charrière</i>	<i>id</i>	
<i>Coren</i>	<i>Viallesfond Victor</i>	<i>id</i>	<i>Viallesfont Marguerite</i>	<i>id</i>	
<i>Lastic</i>	<i>Cathelat</i>	<i>id</i>	<i>Brugère</i>	<i>id</i>	
<i>Montières</i>	<i>Grize</i>	<i>id</i>	<i>Kiol</i>	<i>id</i>	
<i>Montchamp</i>	<i>Ceyssat Gabriel</i>	<i>id</i>	<i>Roche</i>	<i>id</i>	
<i>Reventières</i>	<i>de la Roussière</i>	<i>id</i>	<i>Mallet</i>	<i>id</i>	
<i>Roffiac</i>	<i>Bouchard</i>	<i>id</i>	<i>Carrier</i>	<i>id</i>	
<i>St Georges</i>	<i>Vacher</i>	<i>id</i>	<i>Promest</i>	<i>id</i>	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Calizat Livières Vabres Viellespesse	Marliat Aucher Pélessier Coutel	accepte id id id	Barthomieu Baur Souilladieu Boudon	accepte id id id	
Canton de St. Flour (sud)					
Alleur Cussac Lavastric Les Cernes Neuvéglise Paulhac Sériers Canavelle Ussel Valuéjols Villedieu	Cussac Vaur Guillaume Cussac Mausset Brioude Marly Roche Fabre Jean Combes Regimbal Roche Durand	accepte id id id id id id id id id id	Nigal Nigal Sardou Folue Salvagnac Coudon Jouve Mallet Richard Baudé Miramont Jean	accepte id id id id id id id id id id	
Canton de Chaudesaigues.					
Chaudesaigues Anterrieux Deux Verges Espinasse Sabran La Trinitat.	Todevigne Pillhon Tradem Paillet Tilbert Bical Jean	accepte id id id id id	Bourquet Farge Léry Calvaquès Pages Bical Joseph	accepte id id id id id	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Léotades Maurines St. Martial St. Rémy St. Marc Sarrus	Raynaloy Rastoul Victor Gastal Guillaume Chalvet Vaisier Bigot	accepté ie ie ie ie ie	Laroque Mijoud Cragit Guillaume Gendre Gaillard Rachet Jean	accepté ie ie ie ie ie	
Canton de Massiac					
Massiac Auriac Bonnac Lachapelle Laurent Laurie Leyvaux Molèdes Molompize St. Mary le Cros St. Mary le plain St. Poncey Valpoux	Racher Soulie Lemasson Esculier Ferlandier Barnus Brandon Colleguy Merle Louis Berthuy Blanc Rancillac	accepté ie ie ie ie ie ie ie ie ie ie ie ie	Soulie François Antoine Magne Nesche Jean Bayer Antoine Tradier Jean Berthou Chastel Chabasseur Lammes Antoine Kongier Albaret	accepté ie ie ie ie ie ie ie ie ie ie ie ie	
Canton de Pierrefort					
Pierrefort Brerons Cézens	Dommergue Bergaud Amagat	accepté ie ie	Aybert Vidalene Rigal	accepté ie ie	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Gourdièges	Delcrois	accepté	Loussot	accepté	
Lacapelle - Barris	Bois	ie	Boyer	id	
Malbo	Kouchis		Raduel		
Narnhac	Besombe		Belteil		
Cradoir	Chassang		Louzey		
Paulhenc	Kainaldy		Dommergue		
St <sup>e</sup> Marie	Delarogue		Bouchardin		
St <sup>e</sup> Martin. souv. V <sup>e</sup>	Delarbre		Cournier		
Canton de Ruines					
Ruines	Servant	accepté	Louve	accepté	
Bournoncles	Louvente	ie	Chevalier	id	
Celoux	Perlut		Bonnafoux		
Chaliers	Parent		Coutard		
Charelles	Harrel		Seguy Jean		
Clavières	Joanny		Chabarnier 4 <sup>e</sup>		
Faverolles	Trisson		Sadoul		
Lorcières	Lombard		Crozatier		
Rageade	Boudon		Seguy		
St <sup>e</sup> Just	Bertrand Vidal		Crozat		
St <sup>e</sup> Marc	Chauliat		Amoureux		
Soulages	Crivot		Seguy		
Vedrin. St <sup>e</sup> Loup	Bourgeois Charles		Foucher		



DÉPARTEMENT

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

d



LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
1	Abrial	Conseiller général		
2	Albessard	Délégué du cantonier	Lafarge	
3	Alléguède	Délégué de St-Martin de M. Fraux	Fraux	
4	Alsac	Délégué de Saizy	Goddet	
5	Amargat	Conseiller d'arrondissement		
6	Amargat	Délégué de Lezou	Rigal	
7	Ascher	Délégué de Tivier	Brun	
8	Audoubert	Délégué en clerc	Loubert	
9	Aurière	Délégué de Mourjou	Carrière	
10	Auzers (Baron d')	Délégué de Auzers	Lamouroux	
11	Oymé	Délégué de Viraygues	Regimbal	
12	Baduel	Délégué de St-Flour	Chausson aut <sup>e</sup>	
13	Baduel	Conseiller d'arrondissement		De'ad'ad'
14	Bailly	Délégué de champs	Sucheyre	
15	Balmisse	Délégué de vitrac	Grammond auy <sup>te</sup>	
16	Barbot	Délégué de Salers	Castanier	
17	Bardel	Délégué de Chazelles	Seguy Jean	
18	Bardy	Délégué de Senzargues	Marbès Guy	
19	Barrier	Délégué de Velvet	Rippal guill <sup>e</sup>	
20	Barthomeuf	Délégué de Colline	Charreire	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
21	Bastid Emile	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
22	Bastid Raymond	Député		
23	Belmont	délégué de Peyrune	Devèze	
24	Benoit	délégué de Muret	Pressanges	
25	Bergaud	délégué de Guithérols	Julhet	
26	Bergaud Jean	délégué de Brezous	Vidalene	
27	Bergheaud	délégué de Briem <sup>e</sup>	Brun	
28	Bernis (de l'annee de)	délégué de Siran	Colomb.	
29	Bernis	délégué de Leyvaux	Pradier Jean	
30	Berthuy	délégué de St Mary le plain	Jammes ant <sup>e</sup>	
31	Bertrand	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
32	Bertrand vital	délégué de St Just	Crozas	
33	Besombes	délégué de Narbonne	Delteil	
34	Bes	délégué de St Sauvy	Las croux	
35	Bical Jean	délégué de Labrinhat	Bical Joseph	
36	Bigot	délégué de Larrue	Vacher	
37	Blanc	délégué de St Boney	Rongier	
38	Bois	délégué de Lucapelle d'Avant	Boyer	
39	Bonafé	délégué de Giron de manon	Martre	
40	Bonafos (hemi de)	délégué de Lacapelle viciu	Lescure	
41	Bonal	délégué de ompt	Lacam	
42	Bonnet Louis	Conseiller général		
43	Bonnet Charles	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
44	Bonnet Hipp <sup>te</sup>	délégué de Allanche	Maret	
45	Bos Francis	délégué de Quezac	Vieyres	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
46	Bot vétras	délégué de Jauriac	Calandrier	
47	Boucharo	délégué de Roffiac	Carrier	
48	Boudon	délégué de Ragnac	Seguy	
49	Bouffet	délégué de Luchapelle d'Alay	Teschaut	
50	Bouiges	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
51	Boumiol	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
52	Bourgeois	délégué de Vézins St. Louis	Souther	
53	Bouvelot	délégué de St Hippolyte	Déflisque	
54	Bouygues	délégué de yolat	Meyrie	
55	Bouysson	délégué de Lempdes	Coubertaitte	
56	Boyer	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
57	Brandon	délégué de Moleix	Berthou	
58	Brioude	délégué de Neudéglise	Salvagnac	
59	Broquin	délégué de Larmontelle	Dumas	
60	Brugerolle	Conseiller Général		
61	Brugerolle Henri	délégué de Craviers	Brugerolle f <sup>ca</sup>	
62	Bruhol	délégué de carlat	Custac	
63	Cabanes	Conseiller Général		
64	Cabanes Edouard	délégué de Crat de montant	Grammont y <sup>g</sup>	
65	Cabanes Leon	délégué de St marcel	Griffueille f <sup>ca</sup>	
66	Calvinhae	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
67	Cantel (Henri de)	délégué de Neudours	Bourbouis Thomas	
68	Cantournet	délégué de Labassette	Lucadou	
69	Capelle	délégué de Velzie	Cillard	
70	Castellane (marquis de)	Député		

Electeurs annués par  
arrêté du Conseil de préfecture le 3 Janvier  
N° 329

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
71	Cathelas	Délégué de Lortie	Brugère	
72	Catinand	Conseiller d'arrond <sup>te</sup>		
73	Cavaro	Conseiller Général		
74	Ceysser	Délégué de Haut-Champ	Roche Jean	
75	Chabaud Pierre	Délégué de <del>Mirmand</del>	Chabaud Léger	
76	Chabaud	Délégué de Brémouille	Jenrix Jean Bapt <sup>te</sup>	
77	Chabrissonac (de) Pierre	Délégué de Rouffiac	Lecornu Hipp <sup>te</sup>	
78	Chalvet	Délégué de St-Remy	Gendre	
79	Chambon	Délégué de Bourcigès	Ferd	
80	Chastang	Délégué de Oradour	Couzy	
81	Chastel	Délégué de Chalmargues	Bonaud	
82	Chauliac	Délégué de St-Hare	Amoureux	
83	Chaumel	Délégué de Touristac	Dumas	
84	Chaumette	Délégué de Comdat	Robert	
85	Chavaroche	Délégué de Beaulieu	Cournaudre	
86	Chavialle	Délégué de Colandre	Veschambre	
87	Chaviniès	Conseiller d'arrond <sup>te</sup>		
88	Chevalier du Fau Chant	Délégué de <del>Trarivelle</del>	Robert Jean	
89	Chevalier du Fau notaire	Délégué de St-Etienne	Rouchy	
90	Cheymol alphonse	Délégué de St-Cirqus de m.	Cheymol Jean	
91	Chibret allier	Conseiller d'arrond <sup>te</sup>		
92	Chibret	Délégué de Lavergne	de Jougues	
93	Clavier (de)	Délégué de Solmirand	Cravnic	
94	Combe	Délégué de Lavoisines	Mauray	
95	Combes	Délégué de Utet	Richard	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
96	Comte	Délégué de Au delas	Migoule	
97	Comtre	Délégué de Bern	Clamagiron	
98	Cornet	Délégué de Chanet	Nivry Béal	
99	Coudere	Délégué de Lumbert	Farges Jean	
100	Coutel	Délégué de Vieillespède	Boudou	
101	Crochapeyre	Délégué de Jaxa	Fayot	
102	Croute	Délégué de Lécapelle del	Roquesclane	
103	Cruéghe	Délégué de St Paul des Landes	Desbans	
104	Cussac Pierre	Délégué de Allouze	Rigal Jean	
105	Cussac Jean Pierre	Délégué de Lavastrie	Tadoul	
106	Dalmat	Délégué de Charaterelle	Poux	
107	Danguiral	Délégué de Mandailles	Fayet	
108	Dapeyron	Délégué de Parria	Parra	
109	Darset	Délégué de Parlan	C <sup>te</sup> de Trignes	
110	Dauca	Conseiller Général		
111	Delabo Emile	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
112	Delarbre	Délégué de St Martin d. Vig.	Tournier	Malade
113	Delcroz	Délégué de Youvignan	Loubert	
114	Dellac	Délégué de D'assunç	Jouze	
115	Delmas	Délégué de Sausac veing	Fargier	
116	Delort Raymond	Suppléant de Végac		
117	Delpuet	Délégué de Vigean	Courbeleine	
118	Delzangles	Délégué de Cayrol	Jammot	
119	Delzout Charles	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
120	Desballez Ovide	Délégué de glénat	Bastier Léopold	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
121	Devez	Délégué de St Antoine	Liabet	
122	Devez de la Joyeuse	Délégué de Cassiere les B <sup>es</sup>	Caroussinie	
123	Dommergue	Délégué de St crefont	Gy Albert	
124	Doubret	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
125	Doubret	Délégué de Drugeac	Barbet	
126	Dubois Léon	Délégué de Murat	Raynal, Charneau	
127	Duelot	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
128	Dufayer de Latous	Délégué de Bussières	Dégremont	
129	Durieu	Député		
130	Esculier	Délégué de Luchapelle	Resche Jean	
131	Establie Claude	Délégué de St Simon	Berniol	
132	Etieu	Délégué de Charlat	Meyrie	
133	Lacourbanier	Conseiller général		
134	Fabre	Délégué de St Neauy	Delort de Jouveux	
135	Fabre Antoine	Délégué de Badailhat	Peyrommet aut <sup>e</sup>	
136	Fabre Jean	Délégué de Comnietle	Mallet	
137	Falvelly (Gustave de)	Délégué de Boisset	Palmitte	
138	Fayer J <sup>ouis</sup>	Délégué de Lavelle	Charoulet	
139	Félicy Jacques	Délégué de Lantès	Leporte Laim	
140	Ferlus	Délégué de Celoux	Bonmafous	
141	Ferrandier	Délégué de Mauric	Boyer aut <sup>e</sup>	
142	Filhou	Délégué de Auberrieu	Farge	
143	Fantola (de) père	Délégué de Uzège	Chiniard	
144	Forestier	Délégué de Mauriac	Armand	
145	Fortet	Délégué de Prageac	Gély	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
146	Fouillade	Délégué de Valette	Terre autain	
147	Fournier	Délégué de St Arques de Juy	Fayes guill <sup>e</sup>	
148	Fournier	Délégué de Vieilleville	Combette	malade
149	Freyac	Délégué de Laroquebrun	Comber	
150	Gaine Jean	Délégué de Vernols	Vigroux	
151	Galand	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
152	Galvaing	Conseiller général		
153	Gerbaing Fouillhoux	Délégué de Champagne	Mergne	
154	Gerrouste	Délégué de Lacapelle en Vézère	Puech	
155	Gastal	Délégué de St Montant	Crays guillaume	
156	Gauthier	Délégué de Murillat	Bosson	
157	Gazal	Délégué de St Julien de Combrailles	Roudergue	
158	Gibers	Conseiller général		
159	Gineste	Délégué de Brussevaux	Chambres aut <sup>e</sup>	
160	Gineste Jean	Délégué de St Martin de	Capitain	
161	Grèze	Délégué de Montieron	Réol	
162	Griffouillière	Délégué de Jaleyrac	Lacombe aut <sup>e</sup>	
163	Griffuel aut <sup>e</sup>	Délégué de Joux l. moiré	Redouliz Jean	
164	Guérin Jean	Délégué de Montprelès	Boyer	
165	Guibert	Délégué de St Cernin	Lapeyre	
166	Guillaume	Délégué de St Bonnet de l'Isle	Guy autain	
167	Gros	Délégué de St Etienne l'ér	Bessonie	
168	Trisson	Délégué de Favardles	Sadoul	
169	Jalenques	Conseiller général		
170	Jilibert	Délégué de Jabrun	Pagéz J <sup>e</sup> aut <sup>e</sup>	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de . . . .)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
171	Johanny	Délégué de Clavières	Chabanier guill <sup>e</sup>	
172	Jordan de Puyfol	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
173	Jouente	Délégué de Bournonville	Chevalier	
174	Guillard	Délégué de Apretun	Deydier	
175	Laborie	Délégué de Mournay	Delfau	
176	Laborie	Délégué de Ladrinhac	Dolours Raymond	
177	Laborie	Délégué de Ruisy	Thérizol	
178	Labro aut <sup>e</sup>	Délégué de St-Clément	Michel guillaume	
179	Lachaze	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
180	Ladieu	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
181	Lafarge (Charles de)	Délégué de St-Paul de Lalauze	Rongier guy	
182	Lafarge	Délégué de St-Vincent	Ribes guill <sup>e</sup>	
183	Lafon	Délégué de Leygnac	Souquière	
184	Laforce (de)	Conseiller général		
185	Lair Jean	Délégué d'Ussac	Rivière cyrien	
186	Lamarqué (de)	Délégué de Lantaignes	De Wallat	
187	Lamouroux	Délégué de Cros de Ronsay	Desmartré	
188	Lamouroux Calixte	Délégué de St-Christophe de Cailhac	Bertier	
189	Larogue (de)	Délégué de St-Marie	Boucharin	
190	Laroussière (de)	Délégué de Rezeantière	Wallat	
191	Lascombes	Délégué de St-Étienne	Darnis	
192	Lascombes	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
193	Lathalla	Délégué de Cassanvauze	Pinguier	
194	Latour	Délégué de Boumégoux	Loudière	
195	Latour (de)	Conseil d'arrond <sup>t</sup>		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
196	Lavattière aut <sup>e</sup>	Délégué de Appuis	Rengade Jean	
197	Lemasson	Délégué de Bonnac	Mayne	
198	Lemmet	Délégué de Marchaumont	Garinot Claise	
199	Lesotting (de)	Délégué de Courmeüre	Delyngle Cuile	
200	Lesure	Délégué de Montmarat	Denoit	
201	Lieurade	Délégué de St Constant	Balmisse	
202	Lombard	Délégué de Loricier	Prozatier	
203	Lubert	Délégué de Lugard	Rhodes	
204	Loubières	Délégué de Furbac	Meallet	
205	Mager Pierre	Délégué de Lunière de C.	Laparra aut <sup>e</sup>	
206	Mailher	Délégué de St Projet	Delevert	
207	Maisonobe	Conseillers Général		
208	Mayouane	Délégué de Mauviel	Gaillard	
209	Marliat	Délégué de Balizas	Barthomeuf	
210	Martin	Délégué de Leucamps	Puchjean	
211	Marty	Délégué de Bouthac	Coudere	
212	Marty Léon	Délégué de St Chamant	Laparra	
213	Mauriac	Délégué de St Christophe	Poucheol	
214	Maurinot	Délégué de Chermignon	Fontanier	
215	Mauruy	Délégué de St Martin	Colandre	
216	Mausset	Délégué des Terres	Ferlus	
217	Mayenobe aug <sup>te</sup>	Délégué de Jergols	Delyngles	
218	Mejantac	Conseillers d'arrond <sup>ts</sup>		
219	Merle Louis	Délégué de St Mary tiers	Chalabroux	
220	Meyniel Louis	Délégué de Feix Anglard	Esquiver	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
221	Meyniel Jacques	Délégué de Louvainville	Poudere	
222	Miramont (de)	Conseiller Général		
223	Mirande	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
224	Moins	Délégué de Souvigny	Moulier	
225	Monraisse	Délégué de Souvigny dem.	Bertrand Justin	
226	Monraisse Louis	Délégué d'Ytres	Pac	
227	Monteil	Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		
228	Montfoly (de)	Délégué de St-martin	Gaillaro	
229	Moucet	Délégué de Laroqueville	Pertus	
230	Murah (de)	Conseiller général		
231	Murat-Sistrières (de)	Député		
232	Naudet	Délégué de Cleun	Bernière	
233	Nauthouier	Délégué de St-Jacques des B.	Chiniaro	
234	Oudoul	Conseiller général		
235	Paillet	Délégué de Espinasse	Caldaque	
236	Palin	Délégué de St-Etienne de M.	Angelier	
237	Papou	Délégué de Souvigny	Chaumel	
238	Parent	Délégué de Chalier	Cusarel	
239	Parieu (de)	Conseiller général		
240	Pelissier	Délégué de Vabre	Fouilla dieu	
241	Pellegrin	Délégué de Nolomprie	Chastel	
242	Peyrac maire	Délégué de Charvignac	Peyrac adj <sup>t</sup>	
243	Perrier	Délégué de Néac	Maspardoux	
244	Perrier	Délégué de Salins	Dussol	
245	Peschard	Délégué de Chavagnac	Falcmayne	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
246	Peyrol	Délégué de Yder	Arretou	
247	Picou	Délégué de Montchaluy	Martin	
248	Pigniol	Délégué de Fourmeuil	Desbats pierre Jean	
249	Pissavy	Délégué de St-Nommes de Marcanat	Laurichesse	
250	Podévigne	Délégué de Chaudesvignes	Bousquet	
251	Pouget	Conseiller d'arrondt.		
252	Pradenc	Délégué des deux verges	Juéry	
253	Pradenthes	Délégué de Arpujan	Bouniol	
254	Prax charles	Délégué de Reithac	Magis pierre	
255	Prévol	Délégué de Soulages	Séguy	
256	Pruines (de)	Conseiller d'arrondt.		
257	Puech	Délégué de St-geraud	Salavert	
258	Racher	Délégué de Horniac	Soulier	
259	Rainaldy	Délégué de Cautheun	Dommergue	
260	Rancillac	Délégué de Valjouy	Albaret	
261	Raoux	Délégué de Prizac	Monteil	
262	Rastoul victor	Délégué de Marciac	Mijoul pierre	
263	Rastoul	Délégué de Marcanat	Bafoil	
264	Raynal de Lissonières	Conseiller d'arrondt.		
265	Raynaldy	Délégué de Lécitacien	Laroyue	
266	Rebeyrolle	Délégué de St-Antoine	Lafou	
267	Regimbal	Délégué de Valvignol	Doude	
268	Renaudy	Délégué de Veyprier	Guignebourg	
269	Rengade	Délégué de Labrousse	Vigier	
270	Pesche	Conseiller d'arrondt.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
271	Revel	Délégué de Calvines	de Banafos de Lamotte	
272	Revel	Délégué de Roanne	Bouquier	
273	Reyt	Délégué de Rivecourt	Poulhès	
274	Ribier (de)	Conseiller général		
275	Rigal	Délégué de Brezard	Benoit Jean	
276	Ritral	Délégué de Nardis	Altier	
277	Rivière Michel	Délégué de Nlly	Mollat Joseph	
278	Rivière Auguste	Délégué de Louviers	Rivière Jean	
279	Roche	Délégué de Serier	Jouan	
280	Roche Durand	Délégué de Villers	Miramont Jean	
281	Rochemonteix (de)	Délégué de Chevagny	Chadefaux	
282	Rochet	Délégué de Jussac	Cuderc Louis	
283	Rolland	Conseiller général		
284	Rongier	Délégué de Solgoux	Chanut	
285	Roques	Délégué de Marmande	Saupriquet	
286	Rouchès	Délégué de Malles	Raduel	
287	Rouchy ant <sup>e</sup>	Conseiller d'arrondissement		
288	Rouchy Léon	Délégué de Chastel-Martin	Albostard	
289	Rouget	Délégué de Trignolles	Fischer	
290	Rouquet	Délégué de Rouzeix	Cournil	
291	Roussel (le colonel)	Conseiller général		
292	Sabathier	Délégué de Vèze	Pichot	
293	Salvy	Député		
294	Saphary	Délégué de Vic	Bertrand	
295	Sarraille	Délégué de Celles	Niccol aîné	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
296	Sarrante de Monthicier	Conseiller général		
297	Sarrazie	Délégué de St antoine	Oudoul	
298	Sarret (Comte de)	Conseiller d'Arrondt.		
299	Sauvage	Délégué de Ségur	Dumas	
300	Segret	Conseiller d'Arrondt.		
301	Sarrames	Délégué de St victor	Spicher	
302	Serret	Délégué de La Seyne sur mer	Marronfis	
303	Servant	Délégué de Ruinier	Jouve	
304	Seryin	Délégué de Mieuval	Sarrames Jacques	
305	Sevestre	Délégué de Projain	Fayet	
306	Soulier	Délégué de Aurias	François ant.	
307	Souquière	Délégué de Meues	Béal	
308	Sourniac	Délégué de Archer	Delbec	
309	Coissiole	Conseiller général		
310	Choury	Délégué de Mignard de Salen	Girard	
311	Courmadre	Délégué de Antiquat	Noel	
312	Courmadre	Conseiller d'arrondt.		
313	Courseiller	Conseiller d'arrondt.		
314	Crapenard	Délégué de Mont benoit	Dutuel	
315	Crapenard	Conseiller d'arrondt.		
316	Crin	Délégué de St Julien de font.	Béguin	
317	Uacher	Délégué de St georges	Froissant	
318	Vaissier	Délégué de St Maurice	Gaillard	
319	Vassière (de)	Délégué de Anglars de St Jean	Meindre	
320	Valadou	Conseiller d'arrondt.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
321	Vaur	Délégué de Cussac	Rispal	
322	Veisseyre	Conseiller d'arrondt.		
323	Verdelon (de)	Délégué de Marcolin	Alidière	
324	Vermenouze	Délégué de Trandellen	Vigier	
325	Versepuech	Délégué de Prunet	Condamine	
326	Viallefond victor	Délégué de Coreu	Viallefond auguste	
327	Vidal	Délégué de St Eulalie	Cible	
328	Violle	Délégué de St Pierre	Gouze	
Délégués revisités après la clôture de la liste.				
329	Cartournac	Délégué de Sabatouren	Lucadou	Plus le 26 janvier



DÉPARTEMENT

d *u Cantal*



*N° 3*

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU *1<sup>er</sup>* BUREAU DE VOTE.

(N°s *1* à *167* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 23 janvier et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE.			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
1	<i>Abricac</i> conseiller général		<i>N</i>			
2	<i>Albessard</i> délégué du canton de Maurin		<i>N</i>			
3	<i>Alleguède</i> délégué de St-Jacques de Bour		<i>N</i>			
4	<i>Alsiac</i> délégué de Saigues		<i>N</i>			
5	<i>Amagat</i> conseiller d'arrond <sup>t</sup> .		<i>N</i>			
6	<i>Amagat</i> délégué de Cezans		<i>N</i>			
7	<i>Apcher</i> délégué de Civières		<i>N</i>			
8	<i>Audebal</i> délégué de Claux		<i>N</i>			
9	<i>Aurière</i> délégué de Bourgeau		<i>N</i>			
10	<i>Auzers (Baron d')</i> délégué d'Auzers		<i>N</i>			
11	<i>Aymé</i> délégué de Verargues		<i>N</i>			
12	<i>Baduel</i> délégué de St-Flour		<i>N</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
13	<i>Raduel</i> Conseiller d'arrond <sup>t</sup>					<i>Décidé</i>
14	<i>Pailly</i> délégué de champs		<i>P</i>			
15	<i>Balmisse</i> délégué de vitrac		<i>N</i>			
16	<i>Barbet</i> délégué de Salen		<i>P</i>			
17	<i>Bardel</i> délégué de Chazelle		<i>N</i>			
18	<i>Bardy</i> délégué de Tenizargues		<i>Fin</i>			
19	<i>Barrier</i> délégué de vebras		<i>N</i>			
20	<i>Barthomeuf</i> délégué de Colthues		<i>N</i>			
21	<i>Bastid éouard</i> Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		<i>N</i>			
22	<i>Bastid Raymond</i> Député		<i>N</i>			
23	<i>Belmont</i> délégué de Peyrune		<i>P</i>			
24	<i>Benois</i> délégué de Neunargues		<i>P</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
25	Bergaud délégué de Bailherols		R			
26	Bergaud Jean délégué de Bregaut		R			
27	Bergheaud délégué de Riviers. en 46		R			
28	Bernis (destanne de) délégué de Siran		R			
29	Bernut délégué de Leyvane		R			
30	Berthuy délégué de St Mary le Plain		R			
31	Bertrand conseiller d'arrondissement		R			
32	Bertrand vitale délégué de St Just		R			
33	Besombes délégué de Marnhac		R			
34	Bex délégué de St Lary		R			
35	Bical Jean délégué de La Brénat		R			
36	Bijot délégué de Sarrus		R			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
37	Blanc délégué de St Omer		P			
38	Bric délégué de L'écapelle Bamez		P			
39	Bouasse délégué de Jiron de miran		P			
40	Bouasse (Henri de) délégué de L'écapelle Niercamp		P			
41	Boual délégué de St Omer		P			
42	Bouquet Louis Conseiller Général		P			
43	Bouquet Charles Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		P			
44	Bouquet Hipp <sup>te</sup> délégué de St Allambert		P			
45	Bos Francis délégué de Quézac		P			
46	Bos Victor délégué de Joursac		P			
47	Bouchard délégué de Roffiac		P			
48	Boudon délégué de Ragoade		P			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
49	Bouffes délégué de La Chapelle St-Aignan		R			
50	Bouiges Conseillers d'arrond <sup>ts</sup>		R			
51	Bourniol Conseillers d'arrond <sup>ts</sup>		R			
52	Bourgeois délégué de Medrimes St-Loup		R			
53	Bourvelot délégué de St-Sippolyte		R			
54	Bouyguere délégué d'Yvelin		R			
55	Bouystou délégué de Coupiac		R			
56	Boyer Conseillers d'arrond <sup>ts</sup>		R			
57	Bramaton délégué de Mouléon		R			
58	Brioude délégué de Neuville		R			
59	Broquin délégué de La Mouselle		R			
60	Brugerolle Conseillers général		R			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
61	Prugerolle Louis délégué de Bradière		R			
62	Prustol délégué de Carlat		R			
63	Pabanet conseiller général		R			
64	Pabanet Edouard délégué de Crest de Montvert		R			
65	Pabanet Léon délégué de St-Hormes		R			
66	Calvintrac conseiller d'arrondissement		R			
67	Carbel (Louis de) délégué de Montvert		R			
<del>68</del>	<del>Carrouzet délégué de Labrousse</del>					<i>Actes Annulés par arrêté du conseil de préf<sup>e</sup> du 13 février (voir n° 329)</i>
69	Capelle délégué de Veljeu		R			
70	Castellane (marquis de) Député		R			
71	Cathelin délégué de Castet		R			
72	Catinaud conseiller d'arrondissement		R			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
73	Pavaroc conseiller général		R			
74	Peyttes délégué de Montchamp		R			
75	Chabaud Pierre délégué de St. Archaie		R			
76	Chabaud délégué de Crémouille		R			
77	Chabrinère (père de) délégué de Souffian		R			
78	Chalvet délégué de St. Cerny de Chaudesorgues		R			
79	Chambau délégué de Moursayes		R			
80	Chattang délégué d'Oradour	Touzery suppléant	R			Le délégué a quitté le bureau qu'il était occupé
81	Chastel délégué de Chaligny		R			
82	Chauliac délégué de St. Marc		R			
83	Chaumeil délégué deourniac		R			
84	Chaumette délégué de Pondat		R			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS  et  QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
85	Chaurroche délégué de Beaulieu		P			
86	Chaviolle délégué de Colandre		P			
87	Chaviniès Conseiller d'arrond <sup>t</sup>					
88	Chevalier Du Fau Charles délégué de Escorailles		P.			
89	Chevalier Du Fau notaire délégué de St Pierre de Blain.		P			
90	Cheyrol Alphonse délégué de St Cirgues de Malbars		P			
91	Chibret Marie Conseiller d'arrond <sup>t</sup>		P			
92	Chibret délégué de La Vignerie		P			
93	Clavie (de) délégué de Pommier		P			
94	Combe délégué de Laveissières		P			
95	Combes délégué de Ussel		P			
96	Comte délégué de Andelat		P.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
97	Ponthé délégué de Jumeau		P			
98	Cornet délégué de Chamot		P			
99	Coudere délégué de L'Anobrie		P			
100	Portel délégué de Vieillespense		P			
101	Rochepeyre délégué des Fau		P			
102	Croute délégué de Vaucapelle des fraires		P			
103	Cruyhe délégué de St-Gaul des Landes		P			
104	Cussac jeune délégué de S <sup>t</sup> Allouze		P			
105	Cussac Jeunpierre délégué de Vaustrin		P			
106	Dalmas délégué de Charbonelle		P			
107	Danguiral délégué de Mansaille		P			
108	Dapeyron délégué de Barria		P			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
109	Darset délégué de Parlat		P			
110	Daude Conseiller général		P			
111	Delato Luile Conseiller d'arrond.		P			
112	Delarbre délégué de St Martin sous vig.	Fournier Suppléant	P			Le délégué a peu de jours qu'il était malade.
113	Delcroix délégué de Jourdière		P			
114	Dellie délégué de Dienne		P			
115	Delmas délégué de Larzac Vimozé		P			
116	Delort Raymond Suppléant de Veze		P			Le délégué a refusé.
117	Delpuech délégué de Vigean		P			
118	Delzangler délégué de Cayrols		P			
119	Delzours Charles Conseiller d'arrond.		P			
120	Dehallet arive délégué de Genas		P			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
121	Devez Délégué de St Antoine		P			
122	Deveze de la Joyeuse Délégué de Cussière Les Pauls		P			
123	Dummarque Délégué de Pierrefort		P			
124	Douhet Conseiller d'Arrond <sup>t</sup>		P			
125	Douhet Délégué de Drucen		P			
126	Dubois Léon Délégué de Mouras		P			
127	Duclos Conseiller d'Arrond <sup>t</sup>					
128	Dufayer de Latour Délégué de Bassignac		P			
129	Durieu Député		P			
130	Eculier Délégué de Rochapelle Laurent		P			
131	Estable Claude Délégué de St Simas		P			
132	Estève Délégué de Chastel Muras		P			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
133	Lacourbanien Conseiller général		P			
134	Fabre délégué de St Remy de Salers		P			
135	Fabre Antoine délégué de Badalhon		<del>P</del>			
136	Fabre Jean de Canavelle		P			
137	Falvoelly (Gustave de) délégué de Boisses		P			
138	Fayer Jean-Marie délégué de Pascelle		P			
139	Felus Jacques délégué de Landayras		P			
140	Felus délégué de Pelsun		P			
141	Ferrandier délégué de Laurie		P			
142	Filhon délégué de Montfermeil		P			
143	Fontèle (le) père délégué de Phézac		P			
144	Forestier délégué de Mouric		P			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
145	Fortet délégué de Brogne		P			
146	Fouillade délégué de Valette		P			
147	Fournier délégué de 1 <sup>er</sup> Cirque de Jabbane		P			
148	Fournier délégué de Vieilleville	Combette Suppléant	P			L délégué a présenté qu'il était malade
149	Fréjac délégué de Caroquebrau		P			
150	Gaime Jean délégué de Vernole		P			
151	Galand Conseiller d'Arrond <sup>t</sup>		P			
152	Galvain Conseiller général		P			
153	Galvain Souillhou délégué de Champagne		P			
154	Garroute délégué de Pacapelle en Vieque		P			
155	Gastal délégué de St-Martial		P			
156	Gauthier délégué d'Aurillac		P			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOM et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
157	Jayral délégué de St-Julien de Tourzac		P			
158	Quibert conseiller général		P			
159	Gineste délégué de Chaumoussac		P			
160	Gineste Jean délégué de St-Martin Lantélin		P			
161	Greze délégué de Heurtier		P			
162	Griffouillere délégué de Jaleyrac		P			
163	Griffuel André délégué de Joux. s. moujou		P			
164	Guerin Jean délégué de Montgretin		P			
165	Quibert délégué de St-Cermain		P			
166	Guillaume délégué de St-Bonnet de Talon		P			
167	Quos délégué de St-Etienne Lantélin	Besovic suppléant.	P			Le délégué n'est présent qu'il était malade.
<del>168</del> 312	Cornadre cont. d'arrond.		P			Le vote pris au au bureau n° 1 <sup>er</sup> et rayé du bureau n° 2

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 167 électeurs.

A Auillac, le 23 janvier 1876.

Le Préfet,

*P. Chazelles*

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent-Soixante-quatre émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.

\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,

*Maisonneuve*

Les Scrutateurs,

*P. de la Torre*

*Agnes*

*Mirameau*

*A. de la Torre*

DÉPARTEMENT

du *Cantal*



## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 2<sup>e</sup> BUREAU DE VOTE.

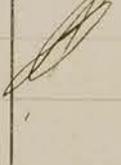
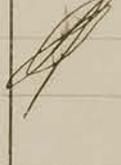
(N° 168 à DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 23 janvier et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

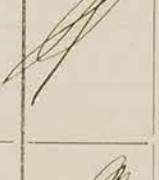
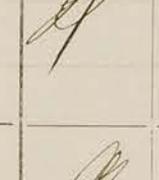
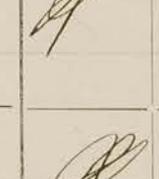
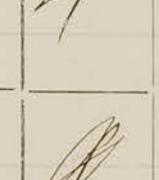
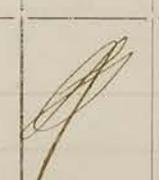
On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
168	Trissau, délégué de Farnolles.					
169	Joleuques C. Conseiller Guise.					
170	Jolibert L. délégué de Jabroue.					
171.	Johanny. délégué de Clarine.					
172	Jordans de Juyfol, Conseiller d'Arrondissement.					
173	Jourcote, délégué de Raumont.					
174	Guillard délégué d'Archeville.					
175.	Sabouie délégué de Noau.					
176.	Sabouie délégué de Sadières.					
177	Sabouie, délégué de Roussy.					
178	Sabro Oudoux, délégué de St Clément.					
179	Sachaze Conseiller d'Arrondissement.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
180	Sadeu Conseiller d'arrondissement					
181	Safarge (Charles de) délégué de St-Paul-de-Jolus.					
182	Safarge délégué de St-Vincent					
183	Safou délégué de Seyrhaac					
184	Saforce (de) Conseiller Général					
185	Sair Jean délégué d'Arnac					
186	Sarmargé (de) délégué de Fautauges.					
187	Sarnououx délégué de Cros-de-Roussac					
188	Sarnououx Caliste, délégué de St-Hippolyte-de-Castel					
189	Saroque (de) délégué de St-Maur					
190	Saroussière (de) délégué de Rezenais					
191	Sarcombes, délégué de St-Ildevis					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
192	Suscombe Conseiller d'arrondissement					
193	Sassalle délégué de Cassanoye					
194	Satour délégué de Roumouze					
195	Satour (de) Conseiller d'arrondissement					
196	Savassière Clot. délégué d'Agreux.					
197	Semassou délégué de Bamae					
198	Semmet délégué de Marchastel					
199	Sétoing (de) délégué de Courmeilles					
200	Sescur délégué de Hautmurot					
201	Sieurade délégué de St-Constant					
202	Soubard délégué de Lorcieres					
203	Soubert délégué de Lugarde					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
204	Loubière délégué de Jumbos					
205	Mayer Pierre délégué de Guisvies-d.-Courbe					
206	Maillet délégué de St Joseph					
207	Maisoube Conseiller Général					
208	Majoune délégué de Beauville					
209	Marliat délégué de Colizat					
210	Martin délégué de Lucamp					
211	Marty délégué de Faulhae					
212	Marty Léon délégué de St Chamant					
213	Mauvais délégué de St Christophe					
214	Maurinot délégué de Charmause					
215	Maurry délégué de St Saturne					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
216	Mausset C. délégué des Bernes.					
217	Mayenobe Auguste délégué de Gignols					
218	Mejansac O. Conseillers d'Arnaudepierre					
219	Merle Louis délégué de S <sup>t</sup> Mary-le-Cros					
220	Meyniel Louis délégué de Fies-Anglades					
221	Meyniel Jacques délégué de Larcissière					
222	Miramon (de) Conseillers Général					
223	Mirande Conseillers d'Arnaudepierre					
224	Morin délégué de Sauvats					
225	Mouraisse délégué de Sausse-de-Mouraisse					
226	Mouraisse Louis délégué d'Ytres					
227	Moutail Conseillers d'Arnaudepierre					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
228	Maugely (de) délégué de St-Martin-Tolmeuse					
229	Moucet délégué de Larqueville					
230	Murat (de) Conseiller Général					
231	Murat-Sistrère Député					
232	Maudet délégué de Fleury					
233	Maathromier délégué de St-Jacques-des-Blats					
234	Oudoul Conseiller Général					
235	Taillet délégué de Esquisses					
236	Talis délégué de St-Etienne-de-Mours					
237	Taprou délégué de St-Claude					
238	Tarent délégué de Châtiv					
239	Tarieu (de) Conseiller Général					

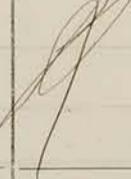
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
240	Jelissier délégué de Volves.					
241	Jellegruy délégué de Molompuzé.					
242	Jayrac, Beauv. délégué de Chabroque.					
243	Jerrier délégué de Mocallet.					
244	Jerrier, délégué de Solus.					
245	Jeschaud délégué de Chevagnac.					
246	Jeyrol délégué d'Ydes.					
247	Jicou délégué de Hauts-alby.					
248	Jiganiol délégué de Foumoulet.					
249	Jissary, délégué de St. Remy de Marcent.					
250	Jodesique délégué de Claudesignes.					
251	Jauges Conseillers d'Arnaudprieux.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
252	Tradeuc délégué des Deux-Yerges.					
253	Traducles, délégué d'Asprojan					
254	Trax Charles, délégué de Kiltine					
255	Trevat C. délégué de Soulagen.					
256	Trinius (de) Concilles d'Amoudifrenant					
257	Tuech délégué de S <sup>t</sup> Geran					
258	Racher, délégué de Bossue					
259	Kainaldy délégué de Paulhenn					
260	Kancillac délégué de Volganje					
261	Kaoue délégué de Buzac					
262	Kastout Victor, délégué de Maunns					
263	Kastout C. délégué de Marcevat					Electeur attaché valable par le Concil de S <sup>t</sup> Geran

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
264	Kaynal de L'Arroudière Conseillers d'Arroudiement					
265	Kayualdy délégué de Licutades					
266	Keberolle délégué de St-Jean-Castels					
267	Keziubal délégué de Volicjols					
268	Kezaudy, délégué de Negrières					
269	Keugade délégué de Labrousse					
270	Kezche Conseillers d'Arroudiement					
271	Kevel délégué de Colruict					
272	Kevel délégué de Roannes St-Mary					
273	Keyst délégué de Kaulhac					
274	Kibier (de) Conseillers Général					
275	Kigal délégué de Budou					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
276	Rispal délégué de Madrie					
277	Rivière Michel délégué d'Ally.					
278	Rivière Auguste délégué de Cozmae					
279	Roche délégué de Seris					
280	Roche Duval délégué de Villedieu					
281	Rochemontain (de) délégué de Cheglade					
282	Rochet délégué de Jussoe					
283	Rolland Conseiller Général					
284	Rougier délégué de Folgave					
285	Rague délégué de Warranchae					
286	Rouhier délégué de Molba.					
287	Rouchy Augustin Conseiller d'arrondissement					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
288	Rouchy Louis délégué de Chastel-Maulhac					C'est pas correct que le délégué de Chastel a été inscrit par le nom de Rouchy. Il devrait être inscrit sous le nom de Bouchy
289	Rouget délégué de Guairac					
290	Rouquet délégué de Rougiers					
291	Roussel (le colonel) Conseiller Général					
292	Sabattier délégué de Neze					
293	Salvy délégué					
294	Sapichary délégué de Niz					
295	Sarraille délégué de Celles					
296	Sarraute de Montiers Conseiller Général					
297	Sarrazié délégué de St-Amand					
298	Sarret (Comte de) Conseiller d'Anouilhac					
299	Saurage délégué de Segur					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
300	Segret Conseiller d'Arrondissement					
301	Serrames, délégué de St-Victor					
302	Serres délégué de La Segolassière					
303	Servant délégué de Ruvion					
304	Serges délégué de Meudon					
305	Serestre délégué de Duguaé					
306	Soulier, délégué d'Amasé					
307	Souquière délégué de Meuet					
308	Soussin délégué d'Arches					
309	Teissière Conseiller Général					
310	Thouy, délégué d'Auglards-de-Salen					
311	Toumadre délégué d'Antiquas					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
312	Cournaudre Conseillers d'Arondissement					En exécution d'une décision du bureau du collège le n° 312 est annulé sur la liste de la 2 <sup>e</sup> section et porté sur celle de la 1 <sup>re</sup> section à voter au 1 <sup>er</sup> bureau (par erreur)
313	Courseilles Conseillers d'Arondissement					
314	Cropeuard délégué de Hautbaudet					
315	Cropeuard Conseillers d'Arondissement					
316	Criu délégué de St Julien de Joudaun					
317	Krecher délégué de St Georges.					
318	Kaissier délégué de St Urze					
319	Kaissière (de) délégué d'Auglards de St Flour					
320	Kaladou Conseillers d'Arondissement					
321	Kauri délégué de Cussac					
322	Keuseyre Conseillers d'Arondissement					
323	Kerdelou (de) délégué de Marcolin					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS  et  QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
324	Vernouze délégué de Claudelles.					
325	Verspueche délégué de Trucet					
326	Viallefond Victor délégué de Coreu					
327	Vidal délégué de St-Lubaud.					
328	Violle délégué de St-Pierre	Gouyon, Antoine Suppléant				
Délégués inscrits après le tirage de la liste.						
329	Cantouren Délégué de Laburthe					Élu le 26 Janvier 1876

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 161 électeurs.

A *Quillac*, le 23 janvier 1876.

Le Préfet,

*P. de Quillac*

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de 161.

161

émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.

\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,

*A. P. M. M. M.*

Les Scrutateurs,

*Bonnie* *P. M. M.* *M. M. M.*  
*M. M. M.*

Cantal



Archives  
n° 1-15  
Carton 2-3

Elections de 1876

Archives  
du Sénat

et de 1882

— Procès verbal des opérations.

— Liste des électeurs sénatoriaux

— Tableau indiquant les résultats de l'élection des députés et des suppléants.

— Liste d'émargement (2 bureaux)

— 4 feuilles de dépouillement de scrutin.